



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

jeux vidéo

Question écrite n° 69874

Texte de la question

M. Jacques Cresta attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur les risques potentiels des technologies 3Ds sur la santé des enfants. En effet selon deux avis de l'Agence nationale de la sécurité sanitaire, de l'alimentation, de l'environnement et du travail les risques pour cette population sont nombreux : fatigues et douleurs péri oculaires, troubles visuels divers dont la diminution de l'acuité, risque d'altération définitive du système visuel jusqu'à l'adolescence, maux de tête, douleurs au cou, aux épaules, vertiges, troubles de l'équilibre, risque de chutes, perte de concentration sans parler des effets psychologiques de l'immersion prolongée et addictive dans les techno-systèmes 3Ds sur les consommateurs. Les enfants ne doivent pas se voir imposer des jeux, des spectacles et des programmes éducatifs utilisant cette technologie et qui seraient susceptibles d'aggraver ou de déclencher des déficiences et des troubles chez les plus jeunes publics. Il serait opportun de mettre en place des moyens d'informations en direction du public, des parents, des encadrants et des diffuseurs des supports utilisant une telle technologie, notamment en cette période d'achat des cadeaux de Noël, sur les risques liés à la santé concernant l'utilisation de ces produits. Il souhaiterait connaître l'avis du Gouvernement et les mesures qu'il compte mettre en place.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Cresta](#)

Circonscription : Pyrénées-Orientales (1^{re} circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69874

Rubrique : Jeux et paris

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 novembre 2014](#), page 9698

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)